

DEPARTEMENT D'ILLE ET
VILAINE
ARRONDISSEMENT DE REDON

SMICTOM DES PAYS DE VILAINE
Maison Communautaire
36 rue de l'Avenir
35550 PIPRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 27 juin 2018 à 19 h 00, le Comité dûment convoqué le 15 juin 2018 s'est réuni dans la salle du conseil à PIPRIAC, sous la Présidence de Madame Christine GARDAN, Présidente.

M. HAISSANT Gérard a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS: RENAULT Christian, BEGUINEL Didier (suppléant), BOURGEAULT Jean-Claude, HUBERT Armelle, GARDAN Christine, HAISSANT Gérard, THOMAS Pierre, LEMOINE André, LAURENT Yann, THEAUDIERE Eric, MACE Christophe, MORICEAU Marie-Françoise, BIORET-ALEXANDRE Marie-Anne, GAUDICHON Jean-Michel, MOISDON Franck, CHAMPION Isabelle, THILLOU Yves, QUINTIN Annie, MAHE Roseline, CHAUDAGNE Michel, COUDRAIS André-Jean, ROUAUD Alain, PITRE Roger, BAUDU Gérard, THOMAS Franck, JOUIN Alain, MAHE Yvon, POSSEME Martine (suppléante), RIDARD Maryse,

POUVOIRS: LEPRETRE Christian à THILLOU Yves, HOUSSIN Raymond à COUDRAIS André-Jean, TROUBOUL Jean-Paul à ROUAUD Alain, LERAY Loïc à GARDAN Christine,

ABSENTS: TEILLARD Louis, LEBAIN Alexandre, COTTIER Catherine, MENUET Didier, DENIEL Franck, FRESIL Gwénaél, RUFFAULT Joseph, CROSLARD Pascal, GARCIA Joël, LE CHENECHAL Didier, LERAY Jean-Luc, CORDUAN Frédéric, HERVE Gérard, COUDRAIS Ronan, BAUDU Jérôme, PITRE Rémi, HALLIER Catherine, ROCHE Hervé, REBOUX Pierre-Yves, CHEVAL Véronique, RAZE Marc, MAHE Yvon, GEFFLOT Bernard,



Nombre de délégués	
- en exercice	55
- pouvoirs	4
- présents	28
- absents	23

18.28: Mise en place d'une nouvelle responsabilité élargie du producteur (REP) sur les déchets diffus spécifiques

Agréé en 2013 par les pouvoirs publics, EcoDDS est un éco-organisme dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter les déchets chimiques des particuliers.

Le Smictom prévoit de mettre en place cette nouvelle filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) dans le courant du 2nd semestre 2018, sur les déchèteries de Pipriac et de Guipry.

Avant la mise en place de cette nouvelle filière, le Smictom triait les Déchets Diffus Spécifiques (DDS), payant le transport et le traitement avec comme prestataire Triadis Services. En 2017, le budget de gestion des DDS était de l'ordre de 135 000 euros TTC.

Grâce à la mise en place de cette nouvelle filière, le Smictom sera subventionné désormais pour le tri. EcoDDS prendra en charge le transport et le traitement de 9 familles de déchets diffus spécifiques. De plus, EcoDDS prendra en charge la formation des agents et mettra à disposition des contenants homologués. L'éco-organisme versera les soutiens financiers suivants :

- un forfait par déchèterie, 812 € / déchèterie / an,
- un soutien à la communication de 0,03 € / habitant / an.


La mise en place de cette nouvelle REP permettra au Smictom de détourner environ 40 % des tonnages de la filière de traitement actuel. Cela représente sur les déchèteries de Pipriac et de Guipry une économie estimée sur les coûts de transport et de traitement de 560 euros/mois. Les DDS exclus de cette REP continueront à être gérés dans le cadre de notre marché actuel.

Le Smictom doit manifester son intérêt à adhérer à cet éco-organisme. La contractualisation avec EcoDDS comporte 3 phases :

- une lettre de manifestation d'intérêt,
- une validation par l'éco-organisme,
- une convention validée par une délibération.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le principe de l'adhésion à cet éco-organisme et autorise Mme la Présidente à signer une convention avec EcoDDS.

Pour extrait conforme,


La Présidente,
G. GARDAN

